



HAL
open science

Les collectivités locales françaises sont-elles innovantes en matière de développement durable ?

Igor Alvarez, Eurydice Bled, David Carassus, Jacques Jaussaud

► To cite this version:

Igor Alvarez, Eurydice Bled, David Carassus, Jacques Jaussaud. Les collectivités locales françaises sont-elles innovantes en matière de développement durable?. 6ème Colloque de l'Association Internationale de Recherche en Management Public, Jun 2017, Nice, France. hal-02142215

HAL Id: hal-02142215

<https://univ-pau.hal.science/hal-02142215>

Submitted on 9 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les collectivités locales françaises sont-elles innovantes en matière de développement durable ?

Igor ALVAREZ, Eurydice BLEDD, David CARASSUS, Jacques JAUSSAUD

Contact : eurydice.bled@gmail.com

Igor ALVAREZ	Professeur des Universités	UPV – EHU - Plaza Oñati, 1. St Sebastian - Spain	igor.alvarez@ehu.eus ☎ 943 01 57 71
Eurydice BLEDD	Docteur - ATER	UPPA – IAE Pau/Bayonne – Avenue du Doyen Poplawski – BP 575 –	eurydice.bled@gmail.fr ☎ 06 19 08 10 35
David CARASSUS	Professeur des Universités	64012 Pau Cedex –	david.carassus@univ-pau.fr ☎ 06 21 75 82 57
Jacques JAUSSAUD	Professeur des Universités	France	jacques.jaussaud@univ-pau.fr ☎ 06 72 29 36 44

Résumé : Cette recherche vise à répondre à la double problématique : quelles sont les pratiques de développement durable mobilisées par les collectivités locales ? Et quel est l'état d'avancement de ces pratiques à l'heure de Rio +20 ? Pour cela, l'article définit un cadre d'analyse des pratiques de développement durable dans un contexte local, d'après les quatre dimensions environnementale, sociale, économique et de gouvernance. Ce modèle sert alors de référence à une analyse quantitative, centrée sur les collectivités françaises dotées d'un Agenda 21, afin d'établir un bilan de la réalisation du développement durable local.

Abstract : This research aims to answer the two following questions: what are the sustainable development practices that are implemented by the local authorities? And what is the progress of these practices at the time of Rio + 20? To this end, we define a framework for the analysis of sustainable development practices in a local context, based on the four environmental, social, economic and governance dimensions. This model is then used as a reference for a quantitative analysis centered on French local governments with an Agenda 21, in order to assess of the achievement of local sustainable development.

Mots clés : Collectivités locales, développement durable, agenda 21, villes durables, RSO

L'idée d'un développement durable est apparue dans les années 1980, dans le même temps que la notion de développement humain (ONU, 1986), pour dépasser la croyance selon laquelle le bien-être économique résume le bien-être des êtres humains. Le développement durable a, dès son origine, été rattaché au concept d'équité et de solidarité entre les individus dans l'espace et dans le temps, comme l'indique le rapport Brundtland (ONU, 1987). Mais tous ceux qui s'accordent sur les inquiétudes, ne s'entendent pas sur la manière de mettre en œuvre cet objectif de durabilité : pour certains en effet, le Sommet de Rio de 1992 a signé l'arrêt de mort de la décroissance comme objectif, évoquée vingt ans plus tôt par le Club de Rome (Meadows *et al.*, 1972) et le sommet de Stockholm. Cette tentative de réconciliation du développement et de l'environnement va, d'après eux, porter lourdement à conséquence. Car si « *le développement durable doit rester un développement économique, pas une stagnation ni une léthargie* » (Dion & Wolff, 2008), force est de constater que les nouvelles pratiques gestionnaires des organisations ont échoué à relever les défis de la protection du climat, de la biodiversité, de l'eau, etc. Le progrès technique n'a pas réussi à endiguer les problèmes environnementaux, et les instruments proposés en 1987, pacifiant la gouvernance du changement par une logique économique (Gendron, 2006), n'ont aucunement remis en cause les principes utilitaristes de développement, de croissance, de libre-échange, de consumérisme et de marché (Hajer, 1995). Ils ont en revanche instrumentalisé l'environnement (Bennett, Freierman, & George, 1993) pour le soumettre à ces principes, comme en atteste le protocole de Kyoto et son commerce d'émissions (ONU, 1997), et par là même négligé le pouvoir des États (Le Prestre, 1997).

La responsabilité sociale des entreprises (RSE), l'une des premières réponses au développement durable en sciences de gestion, illustre cette foi en l'innovation et en une forme de contractualisation des relations entre parties prenantes de l'entreprise (Lauriol, 2004). Ces deux instruments, qui assoient les logiques de consensus, de volontarisme et de concurrence (Porter & Kramer, 2006), dissimulent ici une contradiction politique avec les enjeux du développement durable : l'absence d'analyse en termes d'efficacité écologique et donc de responsabilisation quant aux dommages (Lascoumes & Le Galès, 2005). Ce sont ces écueils que cet article tentera d'éviter.

Dans le cas des collectivités locales, même si les inquiétudes liées aux questions démographiques remontent au XVIème siècle et les premiers décrets français sur les nuisances industrielles au XIXème siècle (Massard-Guilbaud, 2010), les constats d'accumulation des pollutions dans les zones urbaines où se concentrent les populations (Mumford, 1938) et la notion d'écologie urbaine (Hauser & Duncan, 1956) ne font

leur entrée que vers le milieu du siècle dernier. L'ONU s'empare ensuite du principe des villes durables lors des différents Sommets de la Terre. C'est ce qu'établira notamment en 1992 la Conférence de Rio, via le groupe des villes G4+, dans son Agenda 21 local (Serge, Barrère, & Verbrugge, 1994) : un plan d'actions locales programmées pour une amélioration continue.

Les constats sur le bilan des Agendas 21 locaux sont les mêmes que pour les autres formes de responsabilité sociale et restent assez unanimes : « *les actions menées (...) n'ont pas réussi jusqu'ici à inverser la tendance d'une dégradation globale* » (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2009a) mais elles « *impulsent une réflexion urbanistique* » (Emelianoff, 2004), avec en 2002, 6200 Agendas 21 locaux répartis dans 100 pays (Vaillancourt, 2002). La question du succès des Agendas 21 locaux est celle à laquelle cet article tente de répondre.

Il est important de noter que les définitions de la ville durable sont assez diverses. Celle que nous retenons dans notre analyse, nous en sommes conscients, intègre peu certains enjeux, tels que la répartition des richesses et la régulation du marché, mais permet d'agir sur la solidarité spatiale et temporelle. Elle répond à la définition originale du développement durable, avec sa croissance verte et son esprit de concertation avec les parties prenantes.

Ainsi, la caractérisation des Agendas 21 locaux et l'évaluation de leur bilan est indispensable afin de « *se faire une meilleure idée de la situation actuelle générale en matière d'avancée vers le développement durable* » (Jempa Kanko Mutombo, 2006).

L'échelon territorial choisi se justifie dans la mesure où les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), en charge du cadre de vie et du quotidien des citoyens, éprouvent des difficultés, sans programme financier ni dotation spécifique, à satisfaire aux attentes de Rio (Mancebo, 2009).

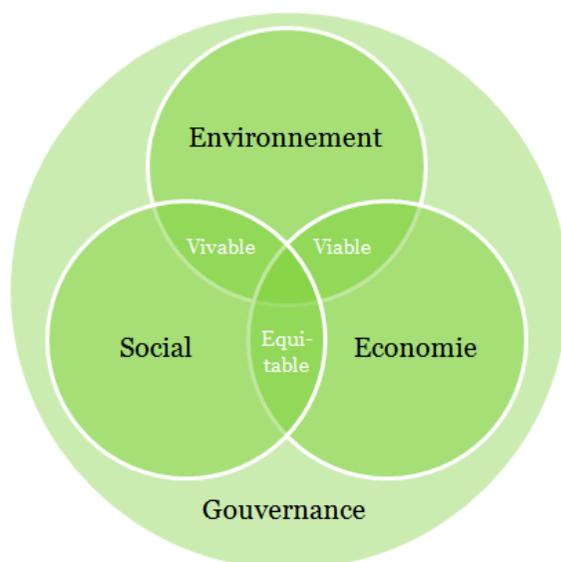
I) LE CADRE D'ANALYSE DU DEVELOPPEMENT DURABLE LOCAL

Le Grenelle de l'environnement, mais également des sociologues, des architectes, des fonctionnaires territoriaux, des chercheurs en géographie, en sciences politiques et bien sûr en sciences de gestion nous ont aidés à conduire cette analyse, qui se fonde majoritairement sur l'expertise des villes du monde, plutôt que sur des travaux de recherche en management, peu développés dans ce domaine. En effet, « *la plupart des études de cas réalisées dressent des listes d'actions menées dans le cadre des Agendas 21 Locaux, des palmarès de "bonnes pratiques" à prendre en exemple*

par les autres localités » (Jempa Kanko Mutombo, 2006). Ces lectures descriptives nous ont permis de construire un cadre théorique sur la définition d'une ville durable, qui répond aux quatre grands principes du développement durable que sont : la préservation de l'environnement, le progrès social, l'économie viable et la gouvernance participative (Zaccai, 2011).

Nous sommes conscients que ce dernier pilier ne fait pas l'unanimité entre les auteurs qui cherchent à définir le développement durable, et ne figure pas dans le Rapport Bruntland (Jempa Kanko Mutombo, 2006). Cependant, cette nouvelle idée de la gouvernance se retrouve notamment dans la Déclaration de Rio (ONU, 1993) et dans le cadre législatif français (DGFIP & DGCL, 2015).

Figure 1 : Le développement durable local (Source : Zaccai, 2011)



La politique environnementale est celle qui sera la plus développée à travers les ouvrages que nous avons étudiés. Elle est la plus déployée concrètement dans les programmes d'actions et comptes-rendus des collectivités, ce biais concernant plus précisément l'environnement biophysique (Evans & Percy, 1999). En effet, la politique environnementale est la politique durable qui compte le plus d'initiatives et de déclinaisons, ce qui déséquilibre d'une part les priorités des collectivités, et d'autre part les ressources allouées, par rapport aux autres thèmes (Bond, Mortimer, & Cherry, 1998). Son rattachement au service de l'environnement, comme dans les autres États européens, le confine

ainsi souvent à « *un programme d'actions environnemental* » (Emelianoff, 2005).

Ainsi, nous retrouverons successivement les quatre dimensions du développement durable local, avec dans une première sous-section 12 thèmes retenus pour la préservation de l'environnement, à savoir : la gestion du patrimoine (a), les politiques d'urbanisme (b), les politiques de déplacements (c), la prévention des déchets (d), la politique énergétique (e), la préservation de la qualité de l'air (f), la gestion de l'eau et de l'assainissement (g), la préservation des paysages et de la biodiversité (h), la lutte contre les nuisances sonores (i), la gestion des espaces publics (j), des risques (k) et des chantiers (l). Nous aborderons ensuite les piliers du progrès social (sous-section 2), de la viabilité de l'économie (sous-section 3) et d'une gouvernance participative (sous-section 4).

1. La préservation de l'environnement

a. La gestion du patrimoine

Concernant la préservation du patrimoine, il s'agit notamment d'actions intervenant sur le bâti, avec d'un côté le patrimoine existant (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2009b), qui sera à rénover, et d'un autre côté le patrimoine neuf (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2009a ; Gauzin-Muller, 2015). Les actions, méthodes et outils intervenant pour le patrimoine bâti existant et le patrimoine neuf sont bien différents. Par exemple, le Grenelle 1 de l'environnement (2008) prévoyait pour le premier la réduction des consommations de 38% d'ici à 2020, et pour le second la norme « bâtiment à basse consommation » pour toutes les constructions à partir de 2013 pour le privé, et 2011 pour le public et le tertiaire (Carlier, 2012). Et enfin nous rencontrons le thème de la préservation du patrimoine culturel et historique (Mangold, 2015 ; Collectif, 2015 ; Emelioanoff, 2015).

b. Les politiques d'urbanisme

Les politiques d'urbanisme durable du monde s'articulent principalement autour d'un grand thème : la lutte contre l'étalement urbain, donc le contrôle de l'usage des sols (Carlier, 2012) et la préservation des zones agricoles et naturelles. Les chiffres sur l'artificialisation des sols en France parlent d'une augmentation de 250% des aires urbaines entre 1970 et l'an 2000, contre une augmentation de la population de seulement 20%. Ainsi « *l'espace, au même titre que les énergies renouvelables, peut être assimilé à une ressource rare, que la consommation par l'urbanisation tend à faire disparaître* » comme l'explique Fouchier,

docteur en urbanisme, et chaque modification doit alors faire l'objet d'un « *prélèvement économe d'espaces naturels* ».

Toutefois, des études ont montré que la densification des villes s'accompagne d'une réduction de la dépendance à la voiture et donc de l'usage de carburant (Newman & Kenworthy, 1989). Ainsi, cette thématique se compose d'après la littérature en quatre parties, une abordant cette question de l'étalement des villes (Offner, 2015 ; Gordon & Richardson, 1997), une sur l'usage d'outils à disposition des collectivités (Charlot-Valdieu, Outrequin, 2009a), une autre sur la mixité sociale (Gauzin-Muller, 2015) et enfin une, très liée à la première, sur la densité urbaine (Fouchier, 1997).

c. Les politiques de déplacements

Les politiques de déplacements et de transports constituent une part très importante de l'urbanisme durable et l'un des moyens de réduire l'étalement urbain. En effet, ce maillage permettant aux populations d'accéder aux services, aux produits, à l'emploi et aux loisirs ainsi que la circulation des marchandises, est rendu indispensable à une bonne qualité de vie. Mais les transports et déplacements représentent désormais près de 21% des émissions de gaz à effet de serre en France (Didier, Prud'homme, Guesnerie *et al.*, 2007). Cette proportion est notamment due à la multiplication du nombre de déplacements par jour et par personne, la croissance de la population et à l'usage intensif de la voiture pour les courtes comme pour les longues distances (Armoogum, Hubert, Roux *et al.*, 2010). De plus les déplacements en ville représentent un enjeu social fort (Crozet & Joly, 2006).

Globalement à ce jour, la culture des collectivités repose davantage sur les grands projets que sur une gestion approfondie des comportements des riverains (Offner, 2006). Six grandes mesures viennent accompagner les changements de mobilité nécessaires à un développement durable des collectivités locales (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2009a) : la réduction de la place de la voiture (Theys & Emelianoff, 2001 ; Masbounji, 2015), la mise en place de transports en commun (Emelianoff, 2015), la sécurité de la circulation (Millot, 2002 ; Heran, 2015), les déplacements à vélo (Papon & De Solere, 2010 ; Pouyanne, 2004 ; Michaud, 2015), la mise en place d'un plan de transports intégré (Orfeuill & Ripoli, 2015) et la gestion durable du stationnement (Berhault, 2009 ; Richer, 2008 ; Dablanc, 2007).

d. La prévention des déchets

Matière en fin de vie, fortement lié à nos pratiques sociales et de consommation, c'est-à-dire à nos modes et niveaux de vie, « *le déchet a envahi la sphère urbaine avec sa cohorte de problèmes* », notamment techniques et économiques (Botta, Berdier, & Deleuil, 2002). Aussi, sa prévention fait-elle partie des chantiers abordés par les applications législatives du Grenelle de l'environnement, qui se préoccupe d'une part de leur réduction et d'autre part de leur réutilisation et leur valorisation énergétique. Des leviers incitatifs comme la variation des redevances, celle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction du poids et de la nature, ou celle de la taxe foncière en cas de rattachement d'un immeuble à une unité de production de chaleur par les déchets, sont proposés aux collectivités locales (Carlier, 2012).

Certains chercheurs en urbanisme durable comme Charlot-Valdieu et Outrequin associent à ces deux thèmes que sont la réduction (Ramade, 2002 ; Glachant, 2003 ; Kinnaman & Fullerton, 2000) et la valorisation des déchets (Barbier, 2002 ; Beguin, 1993), la notion de propreté urbaine (Lascoumes, 1994). Les enjeux de cette prévention sont de trois ordres : l'encombrement, la protection sanitaire, et l'environnement (Barbier, 1997).

e. La politique énergétique

Le signal d'alerte lancé par le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) en 1990 avec son premier rapport sur l'impact des activités humaines sur l'atmosphère a éveillé l'ensemble de la communauté internationale sur cette problématique. Il lui a ensuite fait prendre conscience du rôle joué par la consommation énergétique dans l'émission de gaz à effet de serre (GES), notamment celui des combustibles fossiles. Ainsi, l'ONU, l'Union Européenne et la France se sont engagées à diminuer leurs émissions de GES d'ici 2050 : de moitié pour la première, par quatre pour la seconde et enfin par 2.6 pour la dernière.

Ainsi, l'État offre aux collectivités certains outils pour planifier cette transition énergétique (soutiens aux réseaux de chaleur alternatifs, par exemple). Deux défis locaux concernent en effet l'éco-gestion de l'énergie, à savoir pour Carlier d'une part la limitation de la consommation énergétique des villes (Magnin, 2011 ; Lilien, 2006), et d'autre part le développement d'une production d'énergie renouvelable (Souami, 2007 ; Poize & Rudenger, 2014).

f. La préservation de l'air

La qualité de l'air est l'un des thèmes abordés par les chercheurs du développement urbain durable, elle est au centre des questions de santé publique. Les plans antipollution entrepris dans les grandes villes européennes contre la pollution aux particules fines, liées notamment aux véhicules diesel, illustrent l'inquiétude que suscite aujourd'hui la dégradation de la qualité de l'air (Van Eeckhout, 2015). Le programme européen APHEIS a mis en lumière le taux de mortalité lié à la concentration en particules à l'extérieur des bâtiments (Lefranc, Jusot, Cassadou *et al.*, 2006), 1.5 fois supérieur à celui de la mortalité sur les routes.

Les méthodes de lutte contre la pollution atmosphérique sont liées d'une part à l'information, avec notamment la mesure de la cote d'alerte pour des stations situées au centre des sources primaires lors des pics de pollution (Calpini, 1999) et d'autre part aux plans de protection, obligatoires en France pour les communes de plus de 250 000 habitants. Mais la pollution de l'air affecte également la qualité de l'air intérieur des bâtiments, à laquelle les citoyens sont exposés la majorité du temps. Les mesures se préoccupent notamment de la qualité des matériaux de construction, parfois cancérigènes, et du renouvellement de l'air (Tiffonnet, 2000).

g. La gestion de l'eau et de l'assainissement

Les enjeux en matière de gestion de l'eau reposent globalement sur trois grands principes : l'intégrer à l'ensemble des politiques de la ville, anticiper, et également impliquer les citoyens. Le contrôle à la source des eaux pluviales apparaît aujourd'hui comme une solution efficace et durable pour résoudre les problèmes d'inondations et de pollution dus aux eaux pluviales urbaines (Forster, Thevenod, & Geldof, 2004). Ce contrôle à la source intégré s'oppose désormais aux méthodes de la cité « bactériologique » et industrielle du XIX^{ème} siècle (Gandy, 2004) qui consistait plus à dépolluer l'eau en sortie de réseau, qu'à modifier le fonctionnement urbain (Van Beurden & Geldof, 2001). Cependant, la réduction de notre empreinte écologique pose certains problèmes de gestion économique de l'assainissement. Le coût se répercute sur les usagers qui, malgré leur bon comportement, voient les tarifs de consommation augmenter, créant une inégalité sociale (Barraqué, 2015).

Quatre thématiques principales composent aujourd'hui les politiques urbaines de l'eau et de l'assainissement : la rétention de l'eau de pluie (Clergeau, 2015a), l'infiltration de l'eau par le sol (Gautier, 1998 ; Avruch Goldenfum & Caramori Borges De Souza, 2011 ; Chocat,

Bertrand Krajewski, & Barraud, 2007 ; Balades, Berga, Cuartero *et al.*, 2001), le recyclage de la ressource (De Gouvello & Deutsch, 2009 ; Chambe, 2014 ; Carré & Deroubaix, 2009 ; Krejci, Boller, & Rossi, 2004), la création d'un schéma directeur des eaux usées et pluviales (Gromaire, 1998).

h. La préservation des paysages et de la biodiversité

Là où la nature était jadis perçue comme un être hostile, un concurrent voire un danger pour l'être humain, là où chaque animal qui n'était pas domestique ou gibier était alors nuisible ou de mauvaise augure (Perrin, 2015), là où chaque plante endémique était perçue comme une herbe folle en ville ou une adventice envahissante (mauvaise herbe) à la campagne (Debaeke, 1997 ; Doucet, 2013), l'homme réclame désormais cette nature pour contrer ses pollutions, requalifier sa ville industrielle. Les habitants en appellent même parfois au retour des traditions, au retour à la terre, aux sources (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2009b), à l'avant-guerre (Dezès, 2001), au village perdu (Le Goff, 2012). La nature réduit désormais le stress du citoyen, et joue globalement une influence positive sur sa santé, et notamment sa santé mentale (Maller, Townsend, Pryor *et al.*, 2006). Ainsi chaque être humain a besoin de sa dose de verdure qui affecte son humeur et son estime de lui, l'eau pouvant également participer à cet effet (Barton & Pretty, 2010). La nature joue alors un rôle émotionnel, elle est une source de sentiments positifs en comblant des appétits immatériels et non-consommateurs (Chiesura, 2004).

Pour Pascal Franchomme, vice-président de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, la végétalisation serait même « *une source d'économie pour la sécurité sociale* » (DEHU, 2016), même si les communes ne peuvent attendre de retour direct sur investissement. Si le retour de la nature en ville constitue un enjeu majeur pour les villes durables (Kuchelmeister, 2000 ; Garrec, 1997 ; Glorieux, 2010 ; Vinet, 2000 ; De Munck, 2013 ; Neme, 2005 ; Clergeau, 2015a ; Clergeau & Blanc, 2014), les entrées des villes, des quartiers, et les zones périurbaines représentent un défi particulier dans la protection des paysages du fait d'aménagements commerciaux, industriels et publicitaires qui leurs sont propres (Strebler, 2014 ; Moritz, 2004 ; Courtot, 1996 ; Michalland & Vollet, 1999 ; Petit, 2015). Les espaces verts, éléments esthétiques des villes du XIXème siècle, voient aujourd'hui leur qualité et leurs vertus écologiques analysées (Bethemont, Mercier, & Bedard, 1998 ; Saint-Laurent, 2000) ainsi que leur gestion modernisée (Désiré & Clergeau, 1999 ; Arrif, Blanc, & Clergeau, 2011 ; Mehdi, Weber, Pietro *et al.*, 2012 ; Boutet & Yengué, 2015), tandis que la biodiversité s'insère à la fois dans les préoccupations de préservation du patrimoine que dans celles des services éco-systémiques rendus (Lepart

& Marty, 2006 ; Muller, 2000 ; Laperche, 2010 ; Gatignol & Etienne, 2010 ; Autre, 2015b).

i. La lutte contre les nuisances sonores

Le bruit est un des facteurs qui perturbent la qualité de vie des citoyens (Saulnier & Zanin, 2003). Il préoccupe selon une étude de l'INSEE réalisée en 2002 près de 54% d'entre eux, gênés dans leur habitation (Agir Pour L'environnement, 2002), davantage même que par les problèmes de sécurité. Il agit négativement sur la concentration, le sommeil, la communication et la détente (Goines, Hagler *et al.*, 2007).

Les transports sont une des causes croissantes de pollution sonore (Kail, Lambert, & Quinet, 1999), en particulier dans les métropoles. Quelques études tentent d'évaluer les coûts économiques et sociaux engendrés par le bruit, les catégories sociales défavorisées souffrant davantage que les autres (Lambert J., 1986 ; Faburel & Maleyre, 2007). Certaines législations s'appliquent aux chantiers, les travaux entrant eux aussi dans « *les bruits de la ville* » (Pecqueux, 2012).

Les collectivités peuvent agir à plusieurs niveaux. Elles peuvent adopter une méthodologie d'aide à la prise en compte de cette pollution dans les installations urbaines (Houot, 1999). De plus, il a été démontré que les formes urbaines interviennent dans le volume de la pollution sonore, notamment la densité des intersections, mais aussi la complexité et la largeur des routes qui agissent sur le trafic (Tang & Wang, 2007). Les collectivités peuvent également pallier aux gênes occasionnées par le bruit en agissant sur l'organisation architecturale du bâtiment neuf (Nugon-Baudon, 1999), sur le bâti existant avec une isolation des façades ou la construction d'écrans acoustiques (Leroux, 1998). Elles peuvent engager des plans d'actions avec ce type de solutions, notamment autour des aéroports, travailler sur de nouvelles approches de la surveillance des points noirs du bruit (Bloquet, Aujard, Vincent *et al.*, 2010) ou encore prendre en compte ce type de pollution dans les chantiers du BTP (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2009b).

j. La gestion des espaces publics

L'un des défis des transformations urbaines pour un développement durable est celui des équipements collectifs et « *la qualification des espaces publics serait alors à cheville dans une multi-dimensionnalité changeante, tendue vers la création de lieux où des hommes peuvent vivre ensemble sans se gêner* » (Da Cunha, Knoepfel, Leresche, & Nahrath, 2005). Ainsi s'imbriquent les rôles de l'espace public, d'une part pour donner aux citoyens l'accès aux zones de chalandise et de

distraktion et d'autre part leur donner un lieu d'intégration sociale et fonctionnelle pour pallier la rupture sociale et géographique des villes, voire même pour promouvoir la tolérance (Madanipour, 1999). Les espaces quotidiens, dans ce rôle d'interaction sociale, possèdent ainsi des vertus thérapeutiques, qui influent sur le bien-être et le moral des citoyens, et ne se réduisent pas seulement à leurs dimensions esthétiques et naturelles. Ils aident à entretenir le lien entre les individus et la communauté, et à donner du sens à cette communauté (Cattell, Dines, Gesler *et al.*, 2008). La mise en scène des rencontres, l'animation événementielle, et les échanges marchands étant les principales fonctions de l'espace public (Zepf, 2001), il doit, dans sa conception, intégrer l'avis des usagers, respecter l'identité et l'histoire du lieu avant d'envisager des réponses techniques ou esthétiques (Dubois, 2003).

Les ouvrages sur l'urbanisme durable définissent cinq grandes dimensions qui questionnent la qualité de l'espace public (Serfaty-Garzon, 2003 ; Dubois, 2003 ; Charbonneau, 2006, Gwiazdzinski, 2002, 2003, 2009), celle de la sécurité (Wyvekens, 2008 ; Sansfaçon, 2005 ; Macé, 1997 ; Newman O. , 1996 ; Vivant, 2007 ; Billard, 2004), celle du mobilier urbain (Davodeau, 2005 ; Marti, 1996 ; Lu, Feng, & Zhang, 2005 ; Quinton, 2009), celle de l'éclairage (Moles, 1981 ; Mosser & Devars, 2000 ; Mallet, 2011,) mais également plus largement celle de sa qualité et celle de sa contribution à la socialisation (Bouilanne, 2013 ; Cérézuelle, 2003 ; Darragon, 2007).

k. La gestion des risques

Une prévention très « *active et égalitaire des risques majeurs* » fait partie des enjeux sociaux des villes durables et de lutte contre les inégalités écologiques (Theys, 2002). Ces risques menacent gravement à la fois l'homme et son environnement direct (Tazieff, 2014). Pour prévenir ces risques, l'État a adopté le Plan de prévention des risques (PPR) en 1995. Il définit les zones à risques des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), et sont à intégrer aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et à prendre en compte dans la conception de certaines Zones d'Aménagement Commercial (ZAC) et Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Même si ces plans de prévention dépendent de l'autorité du Préfet, les collectivités locales sont associées aux démarches dans un objectif de concertation, la proximité permettant une analyse et une coordination fines des acteurs locaux (Beaurain & Longuépée, 2006).

L'action territoriale devient ainsi un moteur important dans la réduction de la vulnérabilité urbaine (Guezo & Verrhiest, 2006). Désormais, la prévention ne se préoccupe plus seulement de la connaissance et du

contrôle du risque, mais se penche désormais aussi sur l'occupation du sol et la sensibilisation des populations, notamment en cas d'inondations (qui concernent 80% des PPR et sont responsables de la majorité des dommages), séismes, ou mouvements de terrain (Leone & Vinet, 2006).

Cette gestion peut vraisemblablement s'articuler autour de deux thématiques : la prévention des risques naturels et des inondations (Pigeon, 2010 ; Desbordes, 1997 ; Saint-Laurent & Hähni, 2008 ; Derbouilles, 2001) et la surveillance de la qualité sanitaire des milieux (Buton, 2006 ; Vidal, 2015).

1. La gestion des chantiers

Pour le modèle du chantier durable se pose d'une part la question du coût global interne, mais également celui des externalités, dans le même esprit que les démarches Haute Qualité Environnementale (HQE). L'ensemble des flux, entrants et sortants sont contrôlés (Eco-Entreprises, 2005). Le chantier vert tente de diminuer le plus possible les nuisances qu'il génère, et notamment de s'attaquer à la pollution sonore et à la production de déchets (VU, 2006). Sur ce dernier point, deux dimensions sont intéressantes à étudier, celle de la nature des déchets de construction, et celle du potentiel local de retraitement (Buhler, Buhe, Berdier *et al.*, 2007). Cette gestion permet dans le même temps de résoudre les difficultés rencontrées par les entreprises du bâtiment concernant les coûts et les lieux d'élimination (Bessix, 1998).

D'autres mesures interviennent pour la protection des arbres et de la végétation en général, ainsi qu'une gestion scrupuleuse des eaux de ruissellement (Verschuere & Favier, 2012).

2. Les politiques de progrès social

Là où les politiques de développement durable diffèrent des politiques de l'environnement, c'est notamment dans leur prise en compte de la dimension sociale. La protection de l'environnement a pu creuser les inégalités écologiques et donc les inégalités sociales (Theys, 2002), ou au contraire être reléguée au second plan derrière des « politiques sociales » de pouvoir d'achat et de croissance (Villalba & Zaccàï, 2007) ; le développement durable entend les concilier. De plus, les problématiques environnementales et sociales se rejoignent puisque les atteintes à l'environnement constituent « *par rétroaction des dommages subis par les populations humaines* », et que les publics confrontés aux pollutions et aux manques de ressources sont souvent socialement comparables (Emelianoff, 2006).

Aussi, puisque « *le capitalisme ne peut promouvoir le progrès social si la logique du marché n'est pas subordonnée au contrôle de la démocratie* » (Aglietta & Rebérioux, 2004), le rôle de la collectivité est donc de promouvoir les intérêts collectifs. Or, la mixité sociale trouvant sa justification dans l'examen des coûts sociaux de la ségrégation, elle nécessite d'une part de grands moyens, au vu de l'importance des pressions ségrégatives, et d'autre part une nouvelle organisation du territoire (Selod, 2004), voire même la prise en compte de la dimension ethnographique du projet urbain (Dumont & Andrieu, 2006). L'offre de logements conditionne la mixité sociale, la collectivité devra être attentive à l'accès à un toit pour tous (Baudry & Weymuller, 2011). La lutte contre l'insalubrité de l'habitat vient compléter cette politique d'équité (Schaefer, 2009 ; Glatron, 1997), ainsi que le combat pour un cadre de vie de qualité dans chaque quartier, notamment dans les quartiers en difficulté qu'il faudra requalifier en priorité (Halleux & Lambotte, 2008 ; Chaline, 2011 ; Lelévrier, 2010 ; Deschamps, 2001). La collectivité peut aussi être le point d'ancrage d'une solidarité internationale Nord-Sud (Raffoul, 2000 ; Vion, 2003-2004 ; Bolzman, 2004 ; Manço & Bolzman, 2009 ; Viltard, 2010 ; Favreau, Fréchette, & Larose, 2002), puisqu'elle connaît au plus près les nécessités des populations (Carlier, 2012).

3. Les politiques pour une économie viable

Si l'économie est l'un des quatre piliers du développement durable, c'est parce que dans son paradigme social, elle le rejoint sur plusieurs principes : la prise en compte de la dimension sociale, environnementale, la préoccupation de l'intérêt général et l'objectif d'une autre forme de développement, plus éthique, globale et centrée sur le long terme. Cette jonction fait d'eux les « *substrats de la qualité de vie et de la dignité humaine des individus et des collectivités* » (Gendron, Gagnon, & Côté, 2011). Certains auteurs se demandent si « *plus largement, le néolibéralisme, est (...) le seul scénario possible actuellement ?* ». Pour ces auteurs, l'économie sociale peut répondre aux enjeux de création d'emplois selon un nouveau modèle de développement (Comeau, Favreau, & Lévesque, 2001). L'augmentation de la pauvreté et du chômage, puis des fractures sociales, la prééminence des problématiques d'insécurité et de stigmatisation, les précarités (du travail, de l'habitat, de l'énergie) qui bouleversent visiblement les espaces urbains, sont autant de marqueurs de l'effondrement d'un modèle et de l'émergence d'un autre, portant de nouvelles interventions sociales, soutenues par certains mouvements sociaux (Favreau & Lévesque, 1996).

Les collectivités locales peuvent apporter leur soutien à ce modèle de multiples façons, elles peuvent mobiliser les entreprises autour des

concepts de la RSE (Lozano *et al.*, 2016 ; Midttun, 2005 ; Bodet & Picard, 2006), notamment les PME (Delpuech, 2009), encourager les nouvelles formes d'économie émergentes (Collette & Pigé, 2008 ; Laville, 1999 ; Lévesque, 2006) comme l'économie sociale et solidaire (Demoustier, 2007), soutenir des structures d'insertion professionnelle (Trottier, 2001 ; Walter, 2005 ; Loquet, 2016) et enfin permettre la création de nouveaux emplois, dans le domaine social ou environnemental (Magnaghi, 2014).

4. Les politiques pour une gouvernance participative

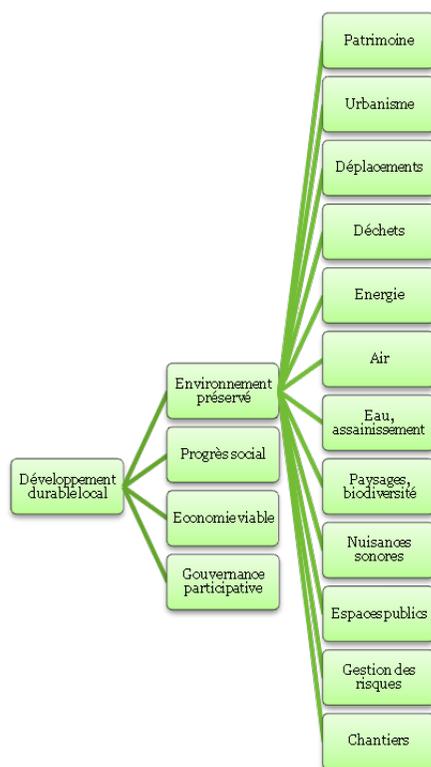
« La gouvernance urbaine renvoie à un ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à sa capacité de diriger et de fournir des services, et à assurer sa légitimité » (Le Galès, 2004). L'étude du concept de la gouvernance par Jempa Kanko Mutombo révèle les ambiguïtés de son évolution et de ses finalités, notamment le règne du consensus (Biot, 2003-2004) qui tait les conflits et les rapports de force. Il apparaît donc pour certains auteurs que cette nouvelle gestion publique oublie de s'intéresser à la finalité de la gouvernance, au profit de la méthode, et répond ainsi aux préconisations de l'idéologie néolibérale (Bourdieu, 1998) qui place les pouvoirs publics comme facilitateurs du dialogue entre acteurs. Et puisqu'elle propage une vision du monde, cette gouvernance n'est point exempte de subjectivité, tout comme l'Agenda 21, lui-même imprégné de cet idéal de gestion (Gaudin, 2002).

En effet, l'Agenda 21 local a institué le concept de participation des habitants et des groupes d'intérêts à la gouvernance urbaine. Et le développement durable étant « redistributif » en matière de ressources, de social et de capitaux sur le long terme, dans une logique de « gagnant-gagnant », il implique une nouvelle gouvernance des régimes institutionnels, et de nouvelles règles de participation et de décision (Da Cunha, Knoepfel, Leresche, & Nahrath, 2005). Ces nouvelles règles engagent une intégration des parties prenantes de la collectivité locale, supposent une comptabilité sociale (Gray, 2002), des actions de sensibilisation à la démocratie et au développement durable afin de *« puiser dans le savoir local et conscientiser la population »*, mais également des luttes de pouvoir avec des niveaux institutionnels supérieurs (Jempa Kanko Mutombo, 2006). Apparaissent également pour répondre à ces enjeux, un souci constant de démonstration et d'exemplarité en matière de responsabilité sociale (Lazar, 2013) notamment dans la gestion des ressources humaines (Tahri, 2010), et l'implication de la collectivité dans les réseaux (Theys, 2002).

Ainsi, « la notion de gouvernance accompagne de très près celle de développement durable » (Laganier, Villalba, & Zuindeau, 2002). Nous allons développer cette dimension de la gouvernance participative à travers l'emploi de mécanismes de participation (Da Cunha, Knoepfel, Leresche, & Nahrath, 2005 ; Humain-Lamoure, 2015 ; Norynberg, 2015 ; Sharp, 2002 ; Van Den Hove, 2001), l'implication de la collectivité dans des réseaux (Evans & Percy, 1999), la responsabilité sociale de l'organisation (RSO) en matière de gestion des ressources humaines (Beaupré *et al.*, 2008 ; Tyler & Balder, 2006 ; Bodet & Picard, 2006), l'introduction d'une comptabilité sociale (Gray, Brennan, & Malpas, 2013 ; Trebucq & Germain, 2004 ; Capron & Quairel, 2006), la sensibilisation des publics à la démocratie (Latour, 2004) et enfin l'activation de rapports de force entre la collectivité et d'autres institutions ou le système en général (Jouve & Lefevre, 1999).

Cette étude nous a permis d'élaborer une grille de lecture des pratiques de développement durable des collectivités locales.

Figure 2 : Caractérisation du développement durable local (Source : Bled, 2016)



II) ETUDE EMPIRIQUE DES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE LOCAL

La réalisation d'une enquête auprès de plus de 300 collectivités dont nous présentons la méthodologie en sous-section 1, permet d'évaluer les pratiques durables des collectivités territoriales (sous-section 2). Au final, nous analysons dans une troisième sous-section que le bilan est plutôt mitigé et déséquilibré.

1. Une méthodologie quantitative appliquée à plus de 300 collectivités possédant un Agenda 21 local

L'observation de situations données et de cas singuliers par les différents auteurs mobilisés nous a permis de caractériser les pratiques des collectivités territoriales en matière de développement durable. Afin d'établir un état des lieux de ces pratiques à l'échelle nationale, nous avons choisi d'utiliser une méthode descriptive quantitative pour mesurer les propriétés de notre objet étude (Evrard *et al.*, 2009).

La méthode de recueil que nous avons choisie est celle de l'enquête par questionnaire, mode structuré qui permet l'administration à un large échantillon, à condition d'avoir une grille de variables précise, et de formuler les questions de manière intelligible pour les répondants. Chaque item représente donc une variable du développement durable local. De plus, certains aiguillages ont été réalisés afin de segmenter l'échantillon entre les répondants concernés par les questions et ceux qui ne le sont pas. Le questionnaire a été administré en ligne, puis les réponses traitées sous SPSS (Statistical Package for the Social Science).

Figure 3 : Extrait des items du questionnaire liés aux déplacements, à titre d'exemple

N°	Items	Libellé des questions
8	Voiture	La collectivité réduit-elle l'usage de la voiture (parkings relais, stationnements dissuasifs, voitures partagées, quartiers de proximité...)?
9	Transports en commun	La collectivité rend-elle les transports en commun plus attractifs (site protégé, concertation, fréquence, densité...)?
10	Sécurité circulation	La collectivité assure-t-elle la sécurité de la circulation (études spatiales, sensibilisation, aménagements innovants...)?
11	Vélo	La collectivité favorise-t-elle les déplacements à vélo (schémas directeurs,

		parcs, aménagements, libre-service...) ?
12	Plan de transport intégré	La collectivité met-elle en œuvre un plan de transports intégré (amélioration des trottoirs, aide aux écoles, réduction des surfaces bitumées...)?
13	Stationnement	La collectivité a-t-elle une gestion durable du stationnement (au travail, avec plan de déplacements ou réflexions sur le télétravail, en centre-ville, et pour les résidents...)?

Nous avons repris le schéma de caractérisation du développement durable local en quatre dimensions du développement durable (Figure 1), que sont l'environnement, le social, l'économie et la gouvernance. La première étant théoriquement plus lourde en matière de contenu, nous avons divisé cette dimension en 12 variables, tandis que chaque autre dimension représente à elle seule une variable (Figure 2). L'ensemble comporte 51 items. L'échelle de jugement que nous avons choisie permet au répondant d'exprimer un degré de réalisation vis-à-vis de l'énoncé. Les quatre choix de réponse permettent de nuancer le niveau de réalisation, codés de 1 à 4 : 1) à développer (signifiant que la collectivité n'a pas encore initié cette pratique, avec cependant une perspective positive permettant au répondant de ne pas « dénoncer » sa collectivité), 2) initié, 3) avancé, et 4) finalisé. Une cinquième valeur « hors compétences » permet au répondant de ne pas répondre approximativement si ce n'est pas sa propre collectivité qui gère la compétence, mais un Syndicat Mixte par exemple ; elle équivaut à « ne se prononce pas », et sera codée 5.

Peu coûteuse, l'administration en ligne du questionnaire présente en revanche quelques inconvénients. Les répondants s'auto-sélectionnent et nous ne maîtrisons pas la composition de l'échantillon (Evrard *et al.*, 2009).

Afin d'édifier notre base de données de contacts à solliciter, nous avons d'abord recensé via le site du Comité français de l'environnement et du développement durable, l'ensemble des communes et EPCI qui disposent d'un Agenda 21. Dans le but de ne conserver que des communes et EPCI aux Agendas 21 comparables et significatifs, nous avons choisi de supprimer les communes de moins de 10 000 habitants. A ce propos, c'est la taille de la collectivité qui détermine, notamment en matière de développement durable, la soumission à certaines contraintes législatives, comme les Plan Climat Territoriaux par exemple (Centre De Ressources

PCET, 2016). Dans l'objectif d'éviter les doublons et les répétitions, nous n'avons retenu qu'une seule échelle de collectivité : l'EPCI lui-même, s'il dispose d'un Agenda 21, la commune, si l'EPCI auquel elle appartient ne dispose pas d'un Agenda 21.

La plupart du temps, ce réseau des acteurs du développement durable nous a fourni, via son site web, celui de la collectivité cible, par lequel nous avons établi un contact téléphonique au point d'accueil de la collectivité. Nous avons obtenu les coordonnées e-mail du responsable en charge des questions de développement durable. Il s'agissait le plus souvent de Chargés de missions Développement durable/Agenda 21, de Directeurs de mission développement durable/Agenda21, parfois d'élus en charge du développement durable/Agenda 21, ou encore d'autres responsables divers et variés (de l'urbanisme, des finances, de la communication...).

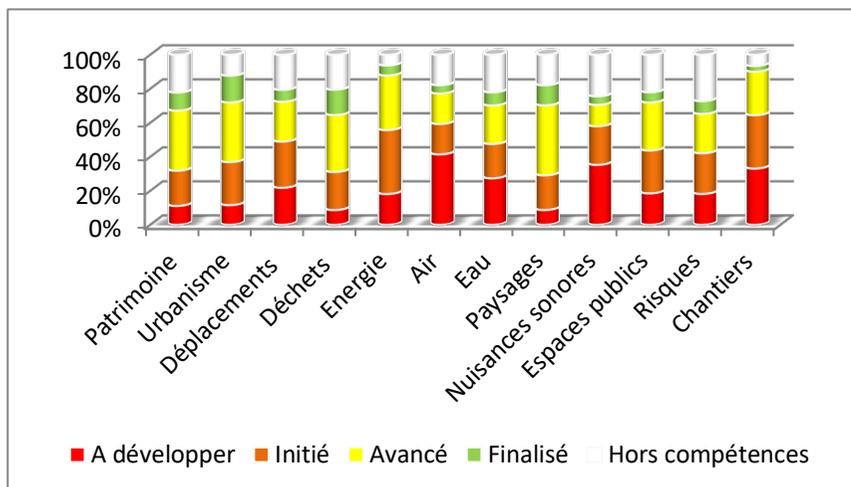
Par la suite, le questionnaire en ligne a été transmis avec un mail d'accompagnement. Deux relances par mail ont été effectuées à une trentaine de jours d'intervalle, apportant chacune une trentaine de réponses supplémentaires. Et enfin, nous avons relancé par téléphone l'ensemble des collectivités qui n'avaient pas encore répondu au questionnaire, ces procédures de rappel étant fondamentales pour maximiser le taux de réponses (Champely, 2005).

L'ensemble de cette phase a duré environ six mois et nous a permis d'atteindre au total 125 réponses et donc un taux de réponse de près de 40%. La représentativité de notre échantillon a été étudiée sur la base de la taille de la commune ou de l'EPCI, en nombre d'habitants. A débuté ensuite l'analyse des résultats par l'intermédiaire du logiciel de traitement statistique SPSS.

Cette enquête a été menée auprès des services de développement durable, donc des experts, sachant que dans la plupart des communes, les autres services ne traitent et ne connaissent pas ces problématiques, puisque « *la question du décloisonnement de l'action publique (...) reste irrésolue* » comme le révèlent les études menées sur le domaine de l'environnement (Emelianoff, 2011). De plus, la réticence très courante depuis les années 1990 à exprimer, et donc fatalement à « *rechercher activement les oppositions et conflits sur les problèmes d'environnement* » nous contraint à ne pas nous concentrer sur l'analyse de programmes d'actions formels, tels que les Agendas 21 locaux eux-mêmes, ou d'autres documents, que ce soit en matière de politiques publiques ou de méthodes. Nous risquerions de passer à côté d'un « *ensemble plus complexe et plus discret de toutes les décisions et actions qui pèsent sur l'atteinte de l'objectif écologique affiché* » (Naro, Leroy, & Palpacuer, 2010).

2. Résultats concernant la réalisation du développement durable local en France

Figure 4 : Etat d'avancement des pratiques environnementales



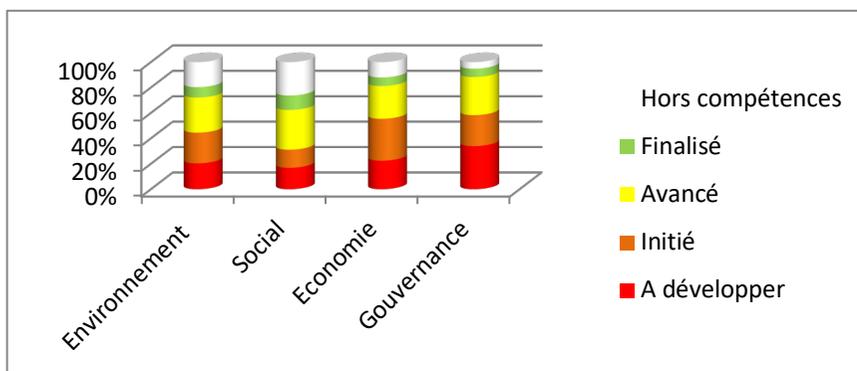
Nous voyons donc que concernant le champ de la préservation de l'environnement, 5 variables sur 11 sont bien avancées (Patrimoine, Paysages, Déchets, Urbanisme, Espaces publics), 2 initiées (Energie, Risques) et 5 peu développées (Déplacements, Air, Eau, Nuisances sonores, Chantiers), en effet :

Le patrimoine affiche pour sa part un niveau de réalisation plutôt avancé, de même que la préservation des paysages et de la biodiversité (autour de 40%), et la gestion des déchets. Quant à l'urbanisme, les collectivités estiment avoir avancé sur 3 des 4 items, avec le même type de résultats pour la gestion durable des espaces publics, avec 4 sur 5 items majoritairement avancés.

Concernant l'énergie et la prévention des risques, l'initiation est assez généralisée, l'avancement est relativement fort.

Pour les déplacements, les résultats montrent plutôt un faible avancement, avec une majorité d'items seulement initiés ou absolument pas développés (4 items sur six). Il en est de même de la qualité de l'air, de l'environnement sonore ou la gestion de l'eau ou des chantiers, qui n'ont reçu l'attention que de très peu de collectivités (autour de 30% de non réalisation pour 6 items sur 7).

Figure 5 : Etat d'avancement des quatre dimensions du développement durable local



Un peu comme l'environnement, la dimension sociale affiche un avancement assez certain, hormis sur le thème de la coopération Nord-Sud, c'est-à-dire pour 3 items sur 4. Concernant le pilier économique, c'est plutôt l'initiation qui prime sur les autres niveaux d'avancement, pour 3 items sur 4. En revanche, beaucoup de travail reste à faire dans le domaine de la gouvernance, pour laquelle 3 items sur 6 n'ont pas reçu l'attention des collectivités, en particulier pour la comptabilité sociale, qui atteint l'ignorance record de plus de 70%.

3. Un bilan mitigé et déséquilibré du développement durable local

D'après les résultats de notre enquête, nous pouvons comparer les réalisations pour nos quatre grandes variables relatives aux quatre dimensions du développement durable local (Zaccaï, 2011). Nous établissons un bilan mitigé de l'ensemble des variables, avec moins de 40% d'avancement en moyenne du développement durable local, et un déséquilibre dans la mise en œuvre de ces dimensions, dû à une plus large réalisation des variables de l'environnement préservé et du progrès social.

Cet article explique ainsi que deux des dimensions du développement durable local priment sur les deux autres, et pas seulement la dimension environnementale comme auraient pu le laisser penser notre revue de littérature. Ainsi, la supériorité de la dimension environnementale tient au nombre d'items (Emelianoff, 2005) et donc aux ressources allouées (Bond, Mortimer, & Cherry, 1998) plus qu'au niveau d'avancement des pratiques, puisque la dimension sociale est relativement travaillée. Emelianoff et Theys estiment que « *les pratiques d'écologie urbaine (...) sont critiquées pour leur caractère sectoriel et cloisonné. Fidèle aux services municipaux d'hygiène qui lui ont donné naissance, l'écologie municipale s'intéresse essentiellement aux services urbains (eau et déchets), à la propreté, aux nuisances ou à l'extension des espaces verts* ». Nous pouvons compléter ces propos par le caractère sectoriel et cloisonné des politiques sociales, elles aussi relativement développées

mais cantonnées aux services sociaux puisque le développement durable paraît ne pas déborder sur les politiques économiques et de gouvernance.

CONCLUSION

Le manque de transversalité et la nécessité d'une gouvernance participative sont également deux éléments qui ont été pointés par Theys et Emelianoff. Ils expliquent que pour combattre les contradictions des villes durables « *il est clair (...) que l'efficacité de beaucoup de mesures politiques à mettre en œuvre passe également par des innovations institutionnelles dans le « gouvernement » des villes : décloisonnement des services et des interventions sectorielles, prise en compte du temps long dans les décisions, mise en place de nouvelles formes de partenariat et de 'gouvernance', création éventuelle de véritables pouvoirs d'agglomération, renforcement de la décentralisation* » (Theys & Emelianoff, 2001). Nous confortons cette conclusion, en y ajoutant la nécessité d'une meilleure prise en œuvre des actions à mener pour une économie viable (Figure 5).

Comme la plupart des auteurs qui ont alimenté nos lectures, nous étions conscients que les recommandations et les attentes du Sommet de la Terre de Rio de 1992 n'étaient pas satisfaites, qu'il est encore trop tôt pour se réjouir de l'avènement des Agendas 21 locaux, plus de vingt ans pourtant après leur lancement officiel. La mesure de cette situation n'a, en France et à notre connaissance, pas encore été construite ni réalisée rigoureusement de manière globale. C'est pourtant par cette étape que semble commencer une démarche critique visant à faire évoluer rapidement cette situation.

BIBLIOGRAPHIE

- AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT. (2002, Octobre 22). *Le bruit, première nuisance en ville, devant le manque de sécurité*. Consulté le Mars 31, 2016, sur Agir pour l'environnement: <http://www.agirpourenvironnement.org/presse/bruitmedia20.htm>
- AGLIETTA, M., & REBÉRIOUX, A. (2004). *Dérives du capitalisme financier*. Paris: Albin Michel.
- ARMOOGUM, J., HUBERT, J.-P., ROUX, S., et al., e. (2010). La mobilité des français. *La Revue du Commissariat général du développement durable*.
- ARRIF, T., BLANC, N., & CLERGEAU, P. (2011). Trame verte urbaine : un rapport nature-urbain entre géographie et écologie. *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- AVRUCH GOLDENFUM, J., & CARAMORI BORGES DE SOUZA, V. (2011). Infiltration trenches in urban runoff control : an experimental

study. *Conférence internationale des nouvelles technologies en assainissement pluvial*, (pp. 1039 - 1042).

BALADES, J.-D., BERGA, P., CUARTERO, J., et al. (2001). Démarche intégrée pour un zonage d'assainissement pluvial et la révision d'un Plan d'occupation des sols. *Conférence internationale des nouvelles technologies en assainissement pluvial*, (pp. 725 - 732).

BARBIER, R. (1997). Les déchets dans la ville : un parcours historique. *Traverse* (2), 83 - 98.

BARBIER, R. (2002). La fabrique de l'usager, le cas de la collecte sélective des déchets. *Flux* (2), 35 - 46.

BARRAQUÉ, B. (2015, Septembre- Octobre - Novembre). La gestion de l'eau en crise? *Les grands dossiers des Sciences Humaines* (40), pp. 50 - 53.

BARTON, J., & PRETTY, J. (2010). What is the best dose of nature and green exercise for improving mental health? A multi-study analysis. *Environmental science & technology*, 44 (10), 3947 - 3955.

BAUDRY, S., & WEYMULLER, L. (2011). Le droit au logement opposable, un droit effectif? *Regards croisés sur l'économie* (1), 71 - 74.

BEAUPRÉ, D., CLOUTIER, J., GENDRON, C., et al. (2008). Gestion des ressources humaines, développement durable et responsabilité sociale. *Revue internationale de psychosociologie*, 14 (33), 77 - 140.

BEURAIN, C., & LONGUÉPÉE, J. (2006). Dynamiques territoriales et proximité environnementale : le cas du risque d'inondation. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* (7).

BENNETT, S. J., FREIERMAN, R., & GEORGE, S. (1993). *Corporate realities and environmental truths: Strategies for leading your business in the environmental era*. New York: John Wiley & Sons.

BERHAULT, G. (2009). *Développement durable 2.0*. Editions de l'Aube.

BESSIX, A. (1998). Déchets de bâtiment: Optimiser la valorisation grâce aux filières locales. *Environnement & techniques* (179), 45 - 50.

BETHEMONT, J., MERCIER, G., & BEDARD, M. (1998). *La ville en quête de nature*. Septentrion.

BILLARD, G. (2004). Les municipalités américaines face à la délinquance. (PUCA, Éd.) *Les annales de la recherche urbaine* (95, Apprivoiser les catastrophes), 107 - 110.

BIOT, V. (2003-2004). *Potentialités et enjeux de l'utilisation de la notion de gouvernance comme concept de sciences politiques*. Mémoire présenté de DEA en Sciences Politiques et en Gestion de l'Environnement, ULB/IGEAT, Bruxelles.

BLED, E. (2016). *Analyse du développement durable local et de ses facteurs d'influence*. Thèse de doctorat. UPPA/UPV-EHU, Pau.

BLOQUET, S., AUJARD, C., VINCENT, B., ed al. (2010). La surveillance acoustique des villes, un enjeu en adéquation avec le grenelle de l'environnement. *10ème Congrès Français d'Acoustique*.

BODET, C., & PICARD, D. (2006). Le Bilan Sociétal©: de la prise en compte des intérêts contradictoires des parties prenantes à la responsabilité sociétale. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* (5).

BOLZMAN, C. (2004). Les migrations latino-américaines dans l'Europe urbaine : quels enjeux sociaux et éducatifs? *L'éducation en débats, analyses comparées*, 2, 32 - 56.

BOND, A. J., MORTIMER, K. J., & CHERRY, J. (1998). Policy and practice : the focus of Local Agenda 21 in the United Kingdom. *Journal of Environmental Planning and Management*, 41 (6).

BOTTA, H., BERDIER, C., & DELEUIL, J.-M. (2002). *Enjeux de la propreté urbaine*. PPUP presses polytechniques.

BOULIANNE, J. (2013). *Colligere, une coopérative gourmande d'habitation et d'agriculture urbaine à Limoilou*. Essai soumis en vue de l'obtention du grade M. Arch., Ecole d'architecture, Université Laval.

BOURDIEU, P. (1998, Mars). L'essence du néolibéralisme, cette utopie en voie de réalisation, d'une exploitation sans limite. *Le Monde Diplomatique*, p. 3.

BOUTET, D., & YENGUÉ, J.-L. (2015). *Vers une gestion durable des sols-soutiens des espaces verts : maintien et développement des fonctions et services, exemple de l'agglomération Tourangelle*. Rapport final du programme GESSOL, ADEME.

BUHLER, T., BUHE, C., BERDIER, C., et al. (2007). Pertinence et faisabilité d'une application d'aide à la planification/gestion de déchets de chantier: Du chantier à la gestion territoriale. *25ème rencontres de l'AUGC*. Bordeaux.

BUTON, F. (2006). De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique: l'activité de veille sanitaire. 4, 71 - 91.

CALPINI, B. (1999). Pollution de l'air : méthodes de mesure et impact sur notre environnement. *Analysis*, 27 (4), pp. 293 - 301.

CAPRON, M., & QUAIREL, F. (2006). Évaluer les stratégies de développement durable des entreprises: l'utopie mobilisatrice de la performance globale. *Revue de l'organisation responsable*, 1 (1), 5 - 17.

CARLIER, B. (2012). *Les Agendas 21, outils de développement durable*. Voiron: Groupe territorial.

CARRÉ, C., & DEROUBAIX, J.-F. (2009). L'utilisation domestique de l'eau de pluie révélatrice d'un modèle de service d'eau et d'assainissement en mutation? *Flux* (2), pp. 26 - 37.

CATTELL, V., DINES, N., GESLER, W., et al. (2008). Mingling, observing, and lingering: Everyday public spaces and their implications for well-being and social relations. *Health & place*, 44 (3), pp. 544-561.

CENTRE DE RESSOURCES PCET. (2016, Mai). *Bienvenue sur l'outil à disposition des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte*. Consulté le Mai 26, 2016, sur Centre de ressource des Plans Climat-Énergie territoriaux: <http://pcet-ademe.fr/>

- CÉRÉZUELLE, D. (2003). Autoproduction et développement social. *Hermès, la revue* (2), 101 - 108.
- CHALINE, C. (2011). Améliorer cadre et conditions de vie. *Que sais-je?*, 7, 69 - 98.
- CHAMBE, D. (2014). *Rencontres de l'eau 2014 - Témoignage de collectivités, associations, ONG*. Consulté le Mars 23, 2016, sur L'eau en Loire - Bretagne: http://www.eau-loirebretagne.fr/les_rendez-vous_de_leau/les_rencontres/rencontres_2014
- CHAMPELY, S. (2005). *Construction d'un questionnaire d'enquête*. Consulté le Juin 22, 2016, sur JEANDENAND Pierre: [pierre.jeandenand.free.fr](http://www.pierre.jeandenand.free.fr)
- CHARBONNEAU, J.-P. (2006, Novembre 17). *Les bancs publics prennent des libertés*. Consulté le Avril 4, 2016, sur Le Moniteur: <http://www.lemoniteur.fr/articles/les-bancspublics-prennent-des-libertes-141185>
- CHARLOT-VALDIEU, C., & OUTREQUIN, P. (2009b). *Ecoquartier, mode d'emploi*. Paris: Groupe Eyrolles.
- CHARLOT-VALDIEU, C., & OUTREQUIN, P. (2009a). *L'urbanisme durable*. Paris: Editions du Moniteur.
- CHIESURA, A. (2004). The role of urban parks for the sustainable city. *Landscape and urban planning*, 68 (1), pp. 129 - 138.
- CHOCAT, B., BERTRAND KRAJEWSKI, J.-L., & BARRAUD, S. (2007). Eaux pluviales urbaines et rejets urbains par temps de pluie. *Techniques de l'ingénieur, technologie de l'eau*, 2 (W6800).
- CLERGEAU, P. (2015a, Septembre - Octobre - Novembre). La biodiversité au cœur de la cité. *Les grands dossiers des Sciences Humaines* (40), p. 46.
- CLERGEAU, P., & BLANC, N. (2014). *Trames vertes urbaines. De la recherche scientifique au projet urbain*. Le Moniteur.
- COLLECTIF. (2015, Février - Mars). Darwin Ecosystème. Réhabilitation patrimoniale en mode flexible. *EK* (43).
- COLLETTE, C., & PIGÉ, B. (2008). *Économie sociale et solidaire : gouvernance et contrôle*. Dunod.
- COMEAU, Y., FAVREAU, L., & LÉVESQUE, B. (2001). *Emploi, économie social et développement local : les nouvelles filières*. Presses de l'Université du Québec.
- COURTOT, R. (1996). Agriculture, paysage et patrimoine aux portes de villes. *Méditerranée*, 83 (1 - 2), 109 - 112.
- CROZET, Y., & JOLY, I. (2006). *La "Loi de Zahavi": quelle pertinence pour comprendre la construction et la dilatation des espaces - temps de la ville?* PUCA.
- DABLANC, L. (2007). La notion de développement urbain durable appliquée au transport des marchandises. *Les Cahiers Scientifiques du Transport* (51), pp. 97 - 126.

- DA CUNHA, A., KNOEPFEL, P., LERESCHE, J.-P., & NAHRATH, S. (2005). *Enjeux du développement urbain durable : Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*. PPUR.
- DARRAGON, B. (2007). Une approche collective et citoyenne : la coopérative d'habitants. *Pour* (3), 157 - 159.
- DAVODEAU, H. (2005). La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale. *Cahiers de géographie du Québec*, 49 (137), 177 - 189.
- DEBAEKE, P. (1997). Le désherbage intégré en grande culture : bases de raisonnement et perspectives d'application. *Cahiers agricultures*, 6 (3), 185 - 194.
- DE GOUELLO, B., & DEUTSCH, J.-C. (2009). La récupération et l'utilisation de l'eau de pluie en ville : vers une modification de la gestion urbaine de l'eau? *Flux* (2), pp. 14 - 25.
- DEHU, E. (2016, Mars 29). *Végétalisation des villes : les français en redemandent, la sécu aurait 3.4 milliards à y gagner*. Consulté le Mars 30, 2016, sur We Demain: http://www.wedemain.fr/Vegetalisation-des-villes-les-Francais-en-redemandent-la-secuaurait-34-milliards-a-y-gagner_a1739.html
- DELPUECH, C. (2009). Quels sont les facteurs favorisant l'intégration des démarches RSE dans les PME. *Actes du RIODD*, 25 - 26.
- DEMOUSTIER, D. (2007). L'économie sociale et solidaire et le développement local. *Recherches*, 115 - 132.
- DE MUNCK, C. (2013). *Modélisation de la végétation urbaine et stratégies d'adaptation pour l'amélioration du confort climatique et de la demande énergétique en ville*. Thèse de doctorat, Centre national de recherches météorologiques, Toulouse.
- DERBOUILLES, L. (2001). Contribution à l'étude du service public local d'incendie et de secours. *L'annuaire des collectivités locales*, 21 (1), 715 - 724.
- DESBORDES, M. (1997). La gestion urbaine du risque d'inondation: problématique et enjeux. *La houille blanche* (7), 20 - 24.
- DESCHAMPS, E. (2001). La politique urbaine du logement: l'objectif de mixité sociale. *La revue française des affaires sociales* (3), 81 - 97.
- DÉSIRÉ, G., & CLERGEAU, P. (1999). Biodiversité, paysage et aménagement : du corridor à la zone de connexion biologique. *Mappemonde*, 55 (3), 5.
- DEZÈS, M.-G. (2001). *La politique pavillonnaire*. L'Harmattan.
- DGFIP & DGCL. (2015, Septembre 9). *Démocratie locale*. Consulté le Mai 3, 2016, sur Le portail de l'État au service des collectivités: <http://www.collectiviteslocales.gouv.fr/democratie-locale>
- DIDIER, M., PRUD'HOMME, R., GUESNERIE, R., et al., (2007). Infrastructures de transport, mobilité et croissance. *La Documentation Française*.

- DION, M., & WOLFF, D. (2008). *Le développement durable - Théories et applications au management*. Dunod.
- DOUCET, R. (2013). *Les mauvaises herbes agricoles*. Berger.
- DUBOIS, D. (2003, Juillet - Août). Concepteurs, aménageurs et gestionnaires. *Urbanisme* (19 Hors série), pp. 46 - 51.
- DUMONT, M., & ANDRIEU, D. (2006). Qualité urbaine et ville durable à l'épreuve du renouvellement urbain. L'exemple du Grand Projet de Ville Malakoff Pré Gauchet à Nantes. *Norois* (1), 7 - 19.
- ECO-ENTREPRISES. (2005). *La démarche, définitions et objectifs*. Consulté le Avril 8, 2016, sur Chantiers respectueux de l'environnement: <http://www.chantiervert.fr/01.def.html>
- EMELIANOFF, C. (2004). Urbanisme durable ? *Écologie et politique* (2), 13 - 19.
- EMELIANOFF, C. (2005). Les agendas 21 locaux: quels apports sous quelles latitudes? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* (4).7
- EMELIANOFF, C. (2006). Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales. *ESO, travaux et documents*, 25, pp. 35 - 43.
- EMELIANOFF, C. (2011). La ville durable en quête de transversalité. *Indisciplines*, 129 - 142.
- EMELIOANOFF, C. (2015, Septembre - Octobre - Novembre). Portraits croisés. *Les grands dossiers des Sciences Humaines* (40), p. 14.
- EVANS, B., & PERCY, S. (1999). The opportunities and challenges for local environment policy and action in the United Kingdom. Dans S. BUCKINGHAM-HATFIELD, & S. PERCY, *Constructing Local Environmental Agendas*. Londres: Routledge.
- EVARD, Y., PRAS, B., ROUX, E., et al. (2009). *Market, fondements et méthodes des recherches en marketing* (éd. 4ème édition). Paris: Dunod.
- FABUREL, G., & MALEYRE, I. (2007). Le bruit des avions comme facteur de dépréciations immobilières, de polarisation sociale et d'inégalités environnementales. Le cas d'Orly. *Développement durable et territoires. Economie, géographie, politique, droit, sociologie* (Dossier 9).
- FAVREAU, L., FRÉCHETTE, L., & LAROSE, G. (2002). Économie sociale, développement local et solidarité internationale: esquisse d'une problématique. *Nouvelles pratiques sociales*, 15 (1), 15 - 24.
- FAVREAU, L., & LÉVESQUE, B. (1996). *Développement économique communautaire : économie sociale et intervention*. Presses de l'Université du Québec.
- FORSTER, M., THEVENOD, D., & GELDOLF, G. (2004). Urban stormwater source control management in European countries : DayWater project. *Conférence internationale sur les nouvelles technologies en assainissement pluvial*.

- FOUCHIER, V. (1997). *Les densités urbaines et le développement durable, le cas de l'Île de France et des villes nouvelles*. Edition du Secrétariat des villes nouvelles.
- GANDY, M. (2004). Rethinking urban metabolism : water, space and the modern city. *City*, 8 (3), pp. 363 - 379.
- GARREC, J.-P. (1997). Urban trees and air pollution. *International symposium on urban tree health 496*, 309 - 316.
- GATIGNOL, C., & ETIENNE, J.-C. (2010). *Pesticides et Santé*. Rapport parlementaire. Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Assemblée Nationale, Sénat.
- GAUDIN, J.-P. (2002). *Pourquoi la gouvernance?* Paris: Presses de la fondation nationale de Sciences politiques.
- GAUTIER, A. (1998). *Contribution à la connaissance du fonctionnement d'ouvrages d'infiltration d'eau de ruissellement pluvial urbain*. Thèse de doctorat, Institut national des sciences appliquées de Lyon.
- GAUZIN-MULLER, D. (2015, Septembre - Octobre - Novembre). Des écoquartiers aux smart cities. *Les grands dossiers des Sciences Humaines* (40), pp. 36 - 42.
- GENDRON, C. (2006). *Le développement durable comme compromis: la modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- GENDRON, C., GAGNON, C., & CÔTÉ, G. (2011). *Développement durable et économie sociale: convergences et articulations*. Les cahiers de la CRSDD - Collection recherche.
- GLACHANT, M. (2003). La réduction à la source des déchets ménagers : pourquoi ne pas essayer la tarification incitative? *Annales des mines - Responsabilité et environnement*, 29, 58 - 72.
- GLATRON, S. (1997). OPAH : et si je rénoveis mon logement? *Vacarme* (2), 33.
- GLORIEUX, M. (2010). *Gestion de l'eau de pluie en milieu urbain : intégration des arbres dans les systèmes de biorétention*. Thèse de doctorat, Ecole de technologie supérieure.
- GOINES, L., HAGLER, L., et al. (2007). Noise pollution: a modern plague. *Southern medical journal - Birmingham Alabama*, 100 (3), p. 287.
- GORDON, P., & RICHARDSON, H. W. (1997). Are compact cities a desirable planning goal? *Journal of the American Planning Association*, 63 (1), pp. 95 - 106.
- GRAY, R. (2002). The social accounting project and Accounting Organizations and Society : Privileging engagement, imaginings, new accountings and pragmatism over critique? *Accounting, Organizations and Society* (27), 687 - 708.
- GRAY, R., BRENNAN, A., & MALPAS, J. (2013). New accounts : toward a reframing of social accounting. *Accounting forum*.

- GROMAIRE, M.-C. (1998). *La pollution des eaux pluviales urbaines en réseau d'assainissement unitaire : Caractéristiques et origines*. Thèse de doctorat, Ecole des Ponts - ParisTech.
- GUEZO, B., & VERRHIEST, G. (2006). Réduire la vulnérabilité urbaine aux risques majeurs. *Techni.cités* (108).
- GWIAZDZINSKI, L. (2002). Les temps de la ville : nouveaux conflits, nouvelles frontières. *Villes et frontières*, pp. 195 - 212.
- GWIAZDZINSKI, L. (2003). *La ville 24 heures sur 24*. Editions de l'Aube.
- GWIAZDZINSKI, L. (2009). Pour une mise en tourisme des nuits urbaines. *Cahier espaces* 103, 44 - 56.
- HAJER, M. A. (1995). *The politics of environmental discourse: ecological modernization and the policy process*. Oxford: Clarendon Press.
- HALLEUX, J.-M., & LAMBOTTE, J.-M. (2008). Reconstruire la ville sur la ville. Le recyclage et le renouvellement des espaces dégradés. *Territoire(s) wallon(s)* (2), 7 - 22.
- HAUSER, P. M., & DUNCAN, O. D. (1956). *Study of population*. Unknown
- HERAN, F. (2011). Pour une approche systémique des nuisances liées aux transports en milieu urbain. *Les cahiers scientifiques du transport*, 59, pp. 83 - 112.
- HERAN, F. (2015, Septembre - Octobre - Novembre). Le vélo, une solution d'avenir? *Les grands dossiers des Sciences Humaines* (40), pp. 24, 25.
- HOUOT, H. (1999). *Approche géographique des nuisances sonores urbaines: méthodologie d'aide à la prise en compte des nuisances sonores en aménagement urbain: application à la ville de Besançon*. Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon.
- HUMAIN-LAMOURE, A.-L. (2015, Septembre - Octobre - Novembre). Une nouvelle étape pour la démocratie? *Les grands dossiers des Sciences Humaines* (40), pp. 28 - 30.
- JEMPA KANKO MUTOMBO, É. (2006). *Agenda 21 local, bientôt quinze ans de mise en œuvre du développement durable au niveau local : définitions, avancées, obstacles*. Mémoire d'Études spécialisées en gestion de l'environnement, Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.
- JOUBE, B., & LEFEVRE, C. (1999). De la gouvernance urbaine au gouvernement des villes? Permanence ou recomposition des cadres de l'action publique en Europe. *Revue française de science politique*, 835 - 853.
- KAIL, M., LAMBERT, J., & QUINET, E. (1999). Evaluer les effets des transports sur l'environnement : le cas des nuisances sonores. Editions technique et documentation (16).

- KINNAMAN, T. C., & FULLERTON, D. (2000). Garbage and recycling with endogenous local policy. *Journal of Urban Economics*, 48 (3), 419 - 442.
- KREJCI, V., BOLLER, M., & ROSSI, L. (2004). *Solutions techniques pour l'assainissement pluvial*. Etude de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux.
- KUCHELMEISTER, G. (2000). *Des arbres pour le millénaire urbain : le point sur la foresterie urbaine*. (G. d. FAO, Éd.) Consulté le Mars 24, 2016, sur Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO): <http://www.fao.org/docrep/x3989f/x3989f00.HTM>
- LAGANIER, R., VILLALBA, B., & ZUINDEAU, B. (2002). Le développement durable face au territoire: éléments pour une recherche pluridisciplinaire. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* (1).
- LAPERCHE, D. (2010). Collectivités : objectif zéro phyto. *Environnement & Technique* (298), 28 - 31.
- LASCOUMES, P. (1994). L'écopouvoir. *L'environnement, entre nature et politique*. Paris: La découverte.
- LASCOUMES, P., & LE GALÈS, P. (2005). *Gouverner par les instruments*. Paris: Les Presses de Sciences Po.
- LATOUR, B. (2004). Why has critique run out the stream? From matters of fact to matters of concern. *Critical inquiry* (30), 225 - 248.
- LAURIOL, J. (2004). Le développement durable à la recherche d'un corps de doctrine. *Revue française de gestion*, 30 (152), 137 - 150.
- LAUTRE, Y. (2015b, Janvier 4). *Eduquer à l'environnement : comprendre les écosystèmes et la biodiversité*. Consulté le Mars 31, 2016, sur Yonne Lautre, un site d'information associatif et solidaire: <http://yonnelautre.fr/spip.php?article8078>
- LAVILLE, J.-L. (1999). Économie solidaire et tiers secteur. *Transversales science culture* (57).
- LEFRANC, A., JUSOT, J.-F., CASSADOU, S., et al. (2006). Estimation de la mortalité attribuable aux particules (PM10) dans les neuf villes françaises participant au programme européen Aphéis. *Santé publique*, 18 (1), pp. 71 - 84.
- LE GALÈS, P. (2004). À chaque ville sa gouvernance. *Sciences Humaines* (44 Hors série), 34 - 39.
- LELÉVRIER, C. (2010). La mixité dans la rénovation urbaine: dispersion ou reconcentration? *Espaces et sociétés* (1), 59 - 74.
- LÉVESQUE, B. (2006). Le potentiel d'innovation et de transformation de l'économie sociale: quelques éléments de problématique. *Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)*, 8.
- LAMBERT, J. (1986). Nuisances sonores et coût social de l'automobile, essai de quantification. *Recherche, transports, sécurité* (11), 41 - 44.

- LEONE, F., & VINET, F. (2006). *La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles* (Vol. 1). Montpellier: Analyses géographiques, collection Géorisques.
- LEPART, J., & MARTY, P. (2006). *Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité, l'exemple de la France* (Vol. 5). Armand Colin/Dunod.
- LE PRESTRE, P. (1997). *Écopolitique internationale*. Montréal: Guérin universitaire.
- LEROUX, M. (1998). Les écrans acoustiques : perception et représentation des riverains. *Acoustique et techniques*, 16, 29 - 32.
- LILIE, J.-L. (2006). Transport et distribution de l'énergie électrique. *Cours donné à l'Institut d'Electricité Montefiore* - Université de Liège, 92.
- LOQUET, P. (2016, Avril 1). *Accueil*. Consulté le Avril 26, 2016, sur Les clauses sociales dans les marchés publics, insertion sociale et professionnelle: <http://www.patrickloquet.fr/>
- LOZANO, J., ALBAREDA, L., YSA, T., ROSCHER, H., & MARCUCCIO, M. (2016). *Governments and corporate social responsibility: Public policies beyond regulation and voluntary compliance*. Springer.
- LU, S.-J., FENG, Y.-T., & ZHANG, F.-C. (2005). A Survey of Humanized Design of Urban Outdoor Furniture. *Journal of Southern Yangtze University (Humanities & Social Edition)*, 1.
- MACÉ, É. (1997, Juin). Les contours de la médiation: institution, conciliation, conformation. À propos d'un dispositif de « médiation » de la RATP. *Revue française des Affaires sociales* (2).
- MADANIPOUR, A. (1999). Why are the design and development of public spaces significant for cities? *Environment and planning B: Planning and Design*, 26 (6), pp. 879 - 891.
- MAGNAGHI, A. (2014). *La Biorégion urbaine*. Petit traité sur le territoire bien commun. Étérotopia.
- MAGNIN, G. (2011). Energie et territoires : vers un concept "Energie 2.0" avec les collectivités locales. (ESKA, Éd.) *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* (1), 134 - 139.
- MALLER, C., TOWNSEND, M., PRYOR, A., et al. (2006). Healthy nature, healthy people : contact with nature as an upstream health promotion intervention for populations. *Health promotion international*, 21 (1), 45 - 54.
- MALLET, S. (2011). Paysage-lumière et environnement urbain nocturne. *Espaces et sociétés* (3), 35 - 52.
- MANCEBO, F. (2009). Des développements durables. Quel référentiel pour les politiques de développement durable en Europe? *Cybergeo: European Journal of Geography*.
- MANÇO, A., & BOLZMAN, C. (2009). Diversités locales et développement. *Les politiques sociales* (3 & 4).

- MANGOLD, M. (2015, Septembre - Octobre - Novembre). Renaturaliser son quartier. *Les grands dossiers des Sciences Humaines* (40), pp. 48, 49.
- MARTÍ, J. M. (1996). *Elementos urbanos: Mobiliario y microarquitectura= urban elements: Furniture and microarchitecture*. Editorial Gustavo Gili.
- MARTINAIS, E. (1996). Gestion du risque industriel et conflits territoriaux, le cas de Saint-Fons. *Revue de géographie de Lyon*, 71 (1), pp. 31 - 44.
- MASBOUNGI, A. (2015). Ville et voiture. *Parenthèses*.
- MASSARD-GUILBAUD, G. (2010). *Histoire de la pollution industrielle, 1789-1914*. EHESS.
- MEADOWS, D. H., MEADOWS, D. L., RANDERS, J., et al. (1972). *Halte à la croissance : rapport sur les limites de la croissance*. Paris: Fayard.
- MEHDI, L., WEBER, C., PIETRO, F. D., et al. (2012). Evolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte. *Vertigo, la revue électronique des sciences de l'environnement*, 12 (2).
- MICHALLAND, B., & VOLLET, D. (1999). Utilisation de la méthode des prix hédonistes pour l'évaluation des aménités agricoles et forestières : état des lieux et données disponibles. *Cahiers d'économie et sociologie rurales* (51), 41 - 64.
- MICHAUD, V. (2015, Septembre - Octobre - Novembre). Pédaler pour mieux rouler. *Les grands dossiers des Sciences Humaines* (40), p. 27.
- MIDTTUN, A. (2005). Policy making and the role of government. Realigning business, government and civil society. Emerging embedded relational governance beyond the (neo) liberal and welfare state models. *Corporate governance : International Journal of Business in Society*, 5 (3), 159 - 174.
- MILLOT, M. (2002). Etude de l'insécurité routière de formes urbaines caricaturales. Dans INRETS (Éd.), *Gestion urbaine, sécurité routière et environnement, actes et séminaires du projet SEGUR*.
- MOLES, A. (1981). Des fonctions de la lumière dans la ville. *LUX* (111), 10 - 25.
- MORITZ, M. (2004). *La réglementation locale de l'affichage publicitaire*. Mémoire de DEA, Université Paul Cézanne - Aix-Marseille III, Aix-en-Provence.
- NORYNBERG, P. (2015, Septembre - Octobre - Novembre). Les habitants au cœur de la démocratie. *Les grands dossiers des Sciences Humaines* (40), p. 31.
- MOSSER, S., & DEVARS, J.-P. (2000). Quel droit de cité pour l'éclairage urbain. *Annales de la recherche urbaine*, 63 - 72.
- MULLER, S. (2000). Les espèces végétales invasives en France : bilan des connaissances et propositions d'actions. *Colloque de Niederbronn-*

les-Bains (Bas-Rhin), Devenir des populations animales et végétales introduites ou réintroduites: déclin ou prolifération?

Paris: Société nationale de protection de la nature et d'acclimatation de France.

MUMFORD, L. (1938). *The culture of cities*. Unknown

NARO, G., LEROY, M., & PALPACUER, F. (2010). *Management, mondialisation, écologie: regards critiques en sciences de gestion*. Hermès Science Publications.

NEME, J.-P. (2005, Octobre - Novembre). Chef de service, ville de Paris. (C. CHARLOT-VALDIEU, & P. OUTREQUIN, Intervieweurs)

NEWMAN, P., & KENWORTHY, J. (1989). Gasoline consumption and cities : a comparison of US cities with a global survey. *Journal of the american planning association*, 55 (1), 24 - 37.

NEWMAN, O. (1996). *Creating Defensible Space*. US Department of Housing and Urban Development.

NUGON-BAUDON, L. (1999). *Maisons toxiques*. Paris: Flammarion.

OFFNER, J.-M. (2006). Les Plans de déplacements urbains. *La Documentation française*.

OFFNER, J.-M. (2015, Septembre - Octobre - Novembre). Comment repenser nos déplacements? *Les grands dossiers des Sciences Humaines* (40), pp. 20 - 23.

ONU. (1987). *Our common future*. Rapport Brundtland, Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

ONU. (1993, Mai). *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. Consulté le Mai 3, 2016, sur Nations Unies: <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm#one>

ONU. (1997). *Protocole de Kyoto*. Accord international, Kyoto.

ORFEUIL, J.-P., & RIPOLI, F. (2015). *Accès et mobilités, les nouvelles inégalités*. Infolio.

PAPON, F., & DE SOLERE, R. (2010). Les modes actifs : marche et vélo de retour en ville. (S.d. statistiques, Éd.) *La revue du Commissariat général du développement durable*.

PECQUEUX, A. (2012). Le son des choses, les bruits de la ville. *Communications*, pp. 5 - 16.

PERRIN, J. (Réalisateur). (2015). *Les saisons* [Film].

PETIT, A. (2015). *Effets chromatiques et méthodes d'approche de la couleur dans la démarche de projet architectural et urbain*. Thèse de doctorat, Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

PIGEON, P. (2010). Catastrophes dites naturelles, risques et développement durable: Utilisations géographiques de la courbe de Farmer. *VertigO, la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10 (1).

POIZE, N., & RUDENGER, A. (2014). Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France - Allemagne. *IDDRI Paper* (1).

- PORTER, M. E., & KRAMER, M. R. (2006). Strategy and society : the link between competitive advantage and corporate social responsibility. *Harvard Business Review*, 84 (12), 78 - 91.
- POUYANNE, G. (2004). Des avantages comparatifs de la ville compacte à l'interaction forme urbaine - mobilité. Méthodologie et premiers résultats. *Les cahiers scientifiques du transport*, 45, pp. 49 - 82.
- QUINTON, M. (2009). Mobilier urbain : une signalétique inspirée de l'origami. *Le moniteur des travaux publics et du bâtiment* (5518).
- RAFFOUL, M. (2000). La coopération décentralisée, nouveau champ de la solidarité internationale. *Le Monde Diplomatique*, p. 22.
- RAMADE, F. (2002). *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement* (éd. 2ème édition). Paris: Dunod.
- RICHER, C. (2008). L'émergence de la notion de pôle d'échanges, entre interconnexion des réseaux et structuration des territoires. *Les Cahiers Scientifiques du Transport* (54), pp. 101 - 123.
- SAINT-LAURENT, D. (2000). Approches biogéographiques de la nature en ville : parcs, espaces et friches. *Cahiers de géographie du Québec*, 44 (122), 147 - 166.
- SAINT-LAURENT, D., & HÄHNI, M. (2008). Crues et inondations majeures des villes de l'Estrie: variations climatiques et modifications anthropiques (Québec, Canada). *Environnement Urbain*, 2.
- SANSFAÇON, D. (2005). De la prévention et de la sécurité: réflexions sur la gouvernance durable de la sécurité des collectivités. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 47 (2), 463 - 479.
- SAULNIER, N., & ZANIN, C. (2003). Le bruit comme facteur de nuisance à la qualité de vie du citoyen. *Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, 78 (2), pp. 121 - 128.
- SCHAEFER, J.-P. (2009). Le rôle des aides publiques pour le logement. *Informations sociales* (5), 104 - 114.
- SELOD, H. (2004). La mixité sociale et économique. *Villes et économie*, 129 - 156.
- SERFATY-GARZON, P. (2003). L'appropriation. Dans M. SEGAUD, J. BRUN, & J.-C. DRIANT, *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement* (p. 2). Paris: Armand Colin.
- SERGE, A., BARRÈRE, M., & VERBRUGGE, G. (1994). La planète Terre entre nos mains: guide pour la mise en œuvre des engagements du Sommet planète Terre. *La Documentation Française*.
- SHARP, L. (2002). Public participation and policy: unpacking connections in one UK Local Agenda 21. *Local environment*, 7 (1), 19.
- SOUAMI, T. (2007). L'intégration des technologies énergétiques dans l'action urbaine. *Eclairage théorique d'expériences européennes, les annales de la recherche urbaine* (103), 6 - 17.
- STREBLER, J.-P. (2014). La police de l'affichage publicitaire. *Revue juridique de l'environnement*, 39 (HS01), pp. 147 - 155.

- TANG, U. W., & WANG, Z. S. (2007). Influences of urban forms on traffic-induced noise and air pollution: Results from a modelling system. *Environmental Modelling & Software*, 22 (12), 1750 - 1764.
- VIVANT, E. (2007). Sécurisation, pacification, animation. *Terrains & travaux* (2), pp. 169 - 188.
- TAHRI, N. (2010). Les effets psychosociologiques des pratiques socialement responsables sur les comportements des salariés au travail. *Revue internationale de psychosociologie*, 16 (38), 209 - 228.
- TAZIEFF, H. (2014, Août 29). *Prévention des risques*. Consulté le Avril 07, 2016, sur Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer: <http://www.developpementdurable.gouv.fr/Reglementation-et-plan-de,24012.html>
- TIFFONNET, A.-L. (2000). *Contribution à l'analyse de la qualité de l'air intérieur : influence des transports de Composés Organiques Volatils entre les parois et l'ambiance*. Thèse de doctorat, Université de La Rochelle, La Rochelle.
- THEYS, J. (2002). L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* (Dossier 1).
- THEYS, J., & EMELIANOFF, C. (2001). Les contradictions de la ville durable. *Le débat* (1), pp. 122 - 135.
- TREBUCQ, S., & GERMAIN, C. (2004). La performance globale de l'entreprise et son pilotage : quelques réflexions. *Semaine Sociale Lamy*, 1186, pp. 35 - 41.
- TROTTIER, C. (2001). La sociologie de l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes. *Éducation et sociétés* (1), 5 - 22.
- VAILLANCOURT, J.-G. (2002). Action 21 et développement durable. *VertigO*, 3 (3), 7.
- VAN BEURDEN, E., & GELDOF, G. (2001). The integrated urban water plan : a useful instrument? *Conférence internationale des nouvelles technologies en assainissement pluvial*, (pp. 717 - 724).
- VAN DEN HOVE, S. (2001). Approches participatives pour la gouvernance en matière de développement durable: une analyse en termes d'effets. *Cahier du C3ED*, 53 - 89.
- VAN EECKHOUT, L. (2015, Janvier 27). Comment Anne Hidalgo veut réduire la pollution à Paris. *Le Monde*.
- VERSCHUERE, D., & FAVIER, R. (2012). Les solutions de Sol Environment pour traiter les eaux que rejettent les chantiers de construction. *Travaux* (886), pp. 48 - 51.
- VIDAL, R. (2015, Septembre - Octobre - Novembre). Comment nourrir les villes. *Les grands dossiers des Sciences Humaines* (40), pp. 58 - 61.
- VILLALBA, B., & ZACCAÏ, E. (2007). Inégalités écologiques, inégalités sociales: interfaces, interactions, discontinuités?

Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie (9).

VILTARD, Y. (2010). Diplomatie des villes : collectivités territoriales et relations internationales. *Politique étrangère* (3), 593 - 604.

VINET, J. (2000). *Contribution à la modélisation thermo-aéraulique du microclimat urbain. Caractérisation de l'impact de l'eau et de la végétation sur les conditions de confort en espaces extérieurs*. Thèse de doctorat, Université de Nantes.

VION, A. (2003-2004). L'invention de la tradition des jumelages (1951-56) : mobilisations pour un droit. *Revue française de science politique* (53), pp. 559 - 582.

VU, B. (2006). *Construire ou rénover en respectant la haute qualité environnementale*. Eyrolles.

WALTER, J.-L. (2005). *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'Enseignement Supérieur*. Avis et rapports du Conseil Économique et Social, République Française.

WYVEKENS, A. (2008). Quand l'urbain rencontre la sécurité. La prévention situationnelle en France aujourd'hui. *Revue de droit pénal et de criminologie* (9 - 10), pp. 887 - 900.

ZACCAÏ, E. (2011). Notes de cours. Dans C. PARTOUNE, & M. ERIXC, *Le développement durable : analyse critique* (éd. Diversité culturelles). Institut d'éco-pédagogie.

ZEPF, M. (2001). *Action publique et métropolisation*. Lausanne: Presses polytechniques (PPUR).